



Presse

Lu pour vous



Mercredi 18 octobre 2023

Faut-il s'inquiéter des alertes à la bombe et menaces d'attentat qui se multiplient en France ?

Aéroports, établissements scolaires, sites patrimoniaux, gares et musées sont notamment visés ces dernières semaines. Et ont dû, à chaque fois, être évacués le temps d'une levée de doute, réalisée systématiquement par les autorités.

Plusieurs aéroports, dont Rennes, Nantes, Brest, Lille, Lyon (Bron), Bordeaux, Strasbourg ou encore Beauvais ont fait l'objet d'évacuation ce mercredi 18 octobre après des menaces d'attentat reçues par mail. Des mesures similaires ont été prises à Nice, mais pour un colis suspect. Dans le même temps, le château de Versailles (Yvelines) a fermé ses portes après une nouvelle alerte à la bombe, la troisième en cinq jours. Musées, gares, établissements scolaires ont également été ciblés récemment. Rien qu'à Brest hier, la préfecture du Finistère a comptabilisé quarante menaces dont trente-trois sur des écoles.

De fausses alertes qui se multiplient depuis le mois de septembre. Et surtout depuis l'attaque au couteau dans un lycée d'Arras (Pas-de-Calais), vendredi, qui a fait un mort et trois blessés. Le niveau « urgence attentat », le plus haut du plan Vigipirate, ayant été déclaré. Si le phénomène n'est pas nouveau, « on est dans un contexte particulier », insiste Denis Jacob, secrétaire général du syndicat Alternative Police CFDT, qui note un « effet de mimétisme ».

« Toutes les alertes prises en compte »

« Aucun risque ne peut être pris » et « toutes les alertes sont prises en compte et traitées de la même manière », assure-t-il. Le responsable de l'établissement visé « doit alors appliquer son plan d'évacuation, le temps que les forces de l'ordre arrivent. Sur place, elles établissent un périmètre de sécurité avant l'inspection des démineurs. Une fois la levée de doute réalisée, on peut rouvrir l'espace à la circulation. »

Les alertes ciblant des établissements scolaires sont très fréquentes : 168 recensées depuis la rentrée, indiquait lundi le ministre de l'Éducation. « Souvent le fait d'adolescents qui ne se rendent pas compte des conséquences. Il y en a tous les ans, surtout au moment des examens ou de la rentrée, explique Denis Jacob. Mais une fois de plus, ajoute-t-il, « dans le contexte aujourd'hui, cela nécessite encore plus de vérifier. » Comme dans les transports, où les services interviennent déjà beaucoup pour des bagages abandonnés ou des colis suspects.

« Le plus souvent un appel téléphonique anonyme »

Pour le secrétaire général du syndicat Alternative Police CFDT, les alertes à la bombe et autres menaces sont reçues le « plus souvent reçues par un appel téléphonique anonyme ». Et toutes les affaires font l'objet « d'enquêtes judiciaires, avec réquisitions aux opérateurs téléphoniques, aux fournisseurs d'accès à internet, etc., qui ont permis d'identifier des auteurs. Car cela est un délit, pas une petite infraction ».

L'article 322-14 du Code pénal est clair : « Le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. »

De son côté, le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a averti, mercredi lors d'une visite d'inauguration d'un centre de détention rénové à Fleury-Mérogis (Essonne), que « les petits guignols » auteurs de fausses alertes seraient « retrouvés » et « punis », précise l'AFP. Le ministre estime que ces « plaisanteries » participent à créer « la psychose ».